

## FORMULAIRE DE DECLARATION D' ACTIONS ET DE DROITS DE VOTE Modèle à adresser en application de l'article L. 233-8 II du code de commerce à

<p><b>AMF</b> Autorité des marchés financiers Direction des Emetteurs 17, place de la bourse 75002 PARIS</p> <p>Tél. : 01 53 45 62 48 / 77 <span style="float: right;">Fax : 01 53 45 62 68</span></p>
--

En application de l'article L. 233-8 II du code de commerce des articles 221-1 2° f), 221-3 et suivants, et 223-16 du règlement général de l'AMF, les sociétés dont des actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé publient et transmettent à l'AMF, chaque mois, le nombre total de droits de vote et le nombre d'actions composant le capital social s'ils ont varié par rapport à ceux publiés antérieurement. Ces sociétés sont réputées remplir l'obligation prévue aux articles L. 233-8 I et R. 233-2 du code de commerce.

- **Coordonnées de la personne chargée de suivre le présent dossier :**
  - \* Nom et Prénom : **SUET Patrick, Secrétaire général**
  - \* Tel : 01 42 14 30 47. Fax : 01 42 14 59 34. Email : patrick.suet@socgen.com
- **Société déclarante :**
  - \* Dénomination sociale : **SOCIETE GENERALE.**
  - \* Adresse du siège social : 29 Boulevard Haussmann, 75009 Paris
  - \* Marché Réglementé (Eurolist) :  
 Compartiment A  Compartiment B  Compartiment C

1. **Nombre total d'actions composant le capital de la société déclarante : 784 851 310 divisé en 739 806 265 actions « A » et 45 045 045 actions « B ».**
2. **Nombre total de droits de vote de la société déclarante incluant les droits de vote suspendus (droits de vote bruts ou théoriques) : 806 933 333.**

(comme le prévoit le deuxième alinéa de l'article 223-11 du règlement général, le nombre total de droits de vote est calculé sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions privées de droit de vote).

- \* Origine de la variation : création de 134 510 641 actions suite à l'augmentation de capital constatée le 2 novembre 2009 et évolution du nombre d'actions à droit de vote double.
- \* Date à laquelle cette variation a été constatée : 2 novembre 2009.

Lors de la précédente déclaration en date du 5 octobre 2009

- \* le nombre total d'actions était égal à : 650 341 080 divisé en 605 296 035 actions « A » et 45 045 045 actions « B »
- \* le nombre total de droits de vote était égal à : 672 406 026.


3. **Nombre total de droits de vote de la société déclarante hors droits de vote suspendus (droits de vote nets ou exerçables) : 785 921 453.**

(Les sociétés peuvent publier le nombre total de droits de vote sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote effectivement exerçables ; il s'agit d'une information facultative).

- **Présence dans les statuts d'une clause imposant une obligation de déclaration de franchissement de seuil complémentaire de celle ayant trait aux seuils légaux**  
(cette information n'est pas exigée par la loi, elle sera donc donnée sur une base facultative, l'objectif de l'AMF étant de pouvoir signaler aux actionnaires des sociétés admises sur un marché réglementé l'existence de telles clauses)  
 OUI (si oui, joindre l'extrait des statuts reprenant cette clause et ensuite mettre à jour cette information)  
 NON

Fait à Paris la Défense le 4 novembre 2009.

Signature :

  
**Patrick SUET**  
Secrétaire général